

J'AIME LA FORÊT : UNE CHARTE ÉCOCITOYENNE POUR PROTÉGER ENSEMBLE LES FORÊTS ET LES DUNES

Comment profiter de la forêt tout en la préservant ?
Quels sont les conseils à suivre et les impératifs à respecter ?

Telles sont les questions abordées dans cette charte du promeneur "J'aime la forêt : ensemble, protégeons-la !" ...

j'aime la forêt

Cyclistes, cavaliers, marcheurs, sportifs, grands et petits ...

Destinée à tous les usagers de la forêt, la charte ONF décline 14 recommandations essentielles autour des thèmes tels que la cueillette, les déchets, les feux, la chasse, les chantiers forestiers, les véhicules à moteur ... Avec un maître-mot : donner à chacun les clés pour mieux comprendre les enjeux de la forêt et ainsi mieux agir !

Pour télécharger la charte ou bien la consulter, c'est ici :

http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/sortir_en_foret/superpromeneur/20160229-140433-214510/@@index.html

SAISON DES NAISSANCES : GARDONS NOS ANIMAUX SOUS CONTRÔLE DANS LES FORÊTS ET LES DUNES DOMANIALES

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.

L'ONF en Pays de la Loire déploie une nouvelle campagne de sensibilisation en forêts et dunes domaniales pour rappeler quelques règles simples qui peuvent permettre à tous de contribuer à la préservation des milieux fragiles que représentent les forêts et les dunes.

L'ONF, UN DEVOIR DE SENSIBILISATION

Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts publiques. Leur gestion durable permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public.

Pour concilier accueil du public et préservation de l'environnement, l'ONF met en place régulièrement des panneaux d'information et de sensibilisation ainsi que des campagnes d'affichages (Déchets en forêt, Champignons, Tiques, etc.). **A l'approche de la période des naissances, de mi-avril à fin juin, l'établissement souhaite rappeler quelques règles simples à respecter dans les forêts et les dunes domaniales, à destination des propriétaires de chien :**

- Gardons nos animaux de compagnie à proximité (moins de 100 m) de nous et sous notre contrôle direct. Leur instinct animal peut les encourager à s'éloigner rapidement de nous.
- Ne dérangeons pas les troupeaux et tenons nos chiens en laisse.
- Du 15 avril au 30 juin, pendant la **saison des naissances**, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières, en dehors des sentiers et sur les dunes.

Au printemps, la divagation constitue une infraction spécifique prévue par un arrêté du 16 mars 1955, aujourd'hui toujours en vigueur, qui peut donner lieu à **verbalisation**.

LA FORÊT, UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

La forêt française couvre plus de 31% du territoire. Essentielle, voici quelques chiffres clés à retenir ici : http://www.onf.fr/gestion_durable/++oid++5ae2/@@display_advise.html

Les forêts abritent près de

80 %

DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE



ATTENTION À LA SANTE DE VOTRE ANIMAL

Pendant la promenade...

Attention aux chenilles processionnaires qui peuvent l'attirer, avec lesquelles il peut avoir envie de jouer, et qui peuvent lui nécroser la langue.

Après la promenade...

- Vérifier qu'il n'a pas de tiques. La probabilité qu'un chien récupère des tiques est assez forte. Le brosser au retour à la maison permet de les trouver, surtout s'il s'agit d'un chien à poils longs. Cette vérification est à refaire le lendemain, car les tiques non détectés auront entre-temps gonflés.
- Si le terrain est boueux, vérifier s'il n'a pas sous les pattes, entre les coussinets, de petites "pelotes" de terre qui en séchant durcissent et deviennent douloureuses pour l'animal.
- Penser aussi aux oreilles. Les graines de graminées hérissées de piquants peuvent s'y être introduites et fixées.



j'aime la forêt ensemble, protégeons-la !

GARDONS NOS ANIMAUX SOUS CONTRÔLE

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances. Quelques règles simples peuvent contribuer à préserver ces milieux fragiles :

- › Gardons nos animaux à moins de 100 mètres de nous et **sous notre contrôle direct**.
- › Du 15 avril au 30 juin, pendant la **saison des naissances**, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse.

EN CAS D'URGENCE

- 15 > SAMU
- 17 > Police secours
- 18 > Pompiers
- 112 > Secours européens
- 114 > Par sms / Malentendants

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT, N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

RETROUVEZ **SUPER PROMENEUR** SUR WWW.ONF.FR / 

Office national des forêts / ONF 2017 - Photos: © J. Le Bail / ONF



Exemple :

Le Gravelot à collier interrompu est une espèce protégée qui niche sur le sable / Crédit photo @ J. Le Bail

Affiche actuellement déployée sur les sites d'accueil en forêts et dunes domaniales des Pays de la Loire